

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Transition écologique et de la
Cohésion des territoires

Direction Générale de l'Aviation Civile

Arrêté du 20 septembre 2022 portant nomination des membres et du secrétaire du comité médical du contrôle de la navigation aérienne

NOR : TREA2227214A
(Texte non paru au journal officiel)

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires

Vu le règlement (UE) 2015/340 de la commission du 20 février 2015 déterminant les exigences techniques et les procédures administratives applicables aux licences et certificats de contrôleur de la circulation aérienne conformément au règlement (CE) n° 216/2008 du Parlement européen et du Conseil, modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 923/2012 de la Commission et abrogeant le règlement (UE) n° 805/2011 de la Commission ;

Vu le code de l'aviation civile, notamment ses articles R. 135-1 à R. 135-7-9 ;

Vu le décret n° 90-998 du 8 novembre 1990 modifié portant statut du corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne, notamment son article 6 ;

Vu le décret n° 93-622 du 27 mars 1993 modifié relatif au statut particulier du corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, notamment son article 2 bis ;

Vu l'arrêté du 16 mai 2008 relatif aux conditions médicales particulières exigées pour l'exercice de fonctions de contrôle dans le cadre de la licence communautaire de contrôleur de la circulation aérienne ;

Vu l'arrêté du 15 février 2022 relatif au fonctionnement du comité médical du contrôle de la navigation aérienne (CMCNA),

Vu le courrier du service de santé des armées du 15 septembre 2022,

Arrête :

Article 1^{er}

Les médecins dont les noms suivent sont nommés membres du comité médical du contrôle de la navigation aérienne :

TITULAIRES

Professeur FROUSSART-MAILLE Françoise (ophtalmologie)

Professeur PONS Yoann (oto-rhino-laryngologie)

Professeur DAUDIN Marianne (psychiatrie)

Professeur DESNOS Michel (cardiologie)

Professeur GALLIOT-GUILLEY Martine (addictologie – chimie analytique)

Professeur BRICAIRE François (pathologies infectieuses et tropicales)

Professeur PERRIER Éric (médecine interne/médecine aéronautique), sur proposition du ministre des armées

SUPPLEANTS

Docteur CREPY Pascale (ophtalmologie)

Docteur KOSSOWSKI Michel (oto-rhino-laryngologie)

Docteur MOUCHABAC Stéphane (psychiatrie)

Professeur LEENHARDT Antoine (cardiologie)

Professeur RICARD Damien (neurologie)

Docteur LEDUC Pierre André (médecine aéronautique)

Professeur MANEN Olivier (médecine interne/médecine aéronautique), sur proposition du ministre des armées

Article 2

Le secrétariat du comité médical du contrôle de la navigation aérienne est assuré par le docteur Philippe DOIREAU.

Article 3

Le directeur général de l'aviation civile est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le 20 septembre 2022

Pour le ministre et par délégation :

La secrétaire générale de la direction générale de l'aviation civile,
Marie-Claire DISSLER